



EN FRANCE, IL NE SE PASSE PAS UN JOUR SANS UNE MOBILISATION DANS UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

- Mobilisations contre des suppressions de postes et les réorganisations qui se font contre le personnel, pour des titularisations de contractuel-le-s...
- Mobilisations pour les conditions de travail et de télétravail, pour bénéficier de toutes les protections nécessaires,
- Mobilisations contre les dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique, à commencer par le passage aux 1607 et le vol de jours de congés qui va avec,
- Mobilisations pour l'augmentation des salaires et des traitements...

Ces mobilisations, luttes, qui peuvent prendre la forme de grèves, de pétitions, de rassemblements devant le CT, d'heures d'infos syndicales **répondent à des décisions et agendas locaux fixés par les employeurs et par les assemblées délibérantes**. Le rapport de force permet souvent d'engager des négociations et d'obtenir des résultats significatifs pour les agent-e-s de la collectivité...

La Loi de Transformation de la fonction publique a modifié les « règles du jeu » de la négociation collective. Si la mobilisation des agent-e-s, avec leurs syndicats, permet toujours de nettes avancées locales (titularisation des précaires, créations de postes, défense individuelle...), de plus en plus de mesures relèvent à présent directement de la loi. À la demande des employeurs locaux ont été mises en place dans la loi des dispositions telles que la suppression de tous les accords sur le temps de travail mettant en place une durée inférieure à 1607 heures, une nouvelle réglementation contre le droit de grève, la suppression de nos CAP, de nos CHSCT, de nos commissions de réforme... « *Je n'y peux rien, c'est dans la loi* » disent-ils.

CE QU'ILS VEULENT NOUS IMPOSER :

- Travailler plus et gagner moins,
 - Des recrutements massifs de contractuel-le-s avec des droits de plus en plus limités,
 - La suppression des CHSCT : vos conditions de travail se dégradent, vous êtes malade, vous avez des pathologies particulières ? Vous serez considéré comme responsable ! Et comme il n'y aura plus de commission de réforme dans les centres de gestion, les mises en retraite pour invalidité vont devenir une règle pour les plus fragiles !
- Chaque année, des milliers d'agent-e-s sont défendus dans les instances de recours disciplinaires... Ces instances vont disparaître. Dans les collectivités, les critères disciplinaires

vont changer pour faciliter les licenciements (fonctionnaires compris) !

Nous avons des droits attachés à notre qualité de fonctionnaire ou de salarié-e... Avec la Loi de transformation, les droits sont désormais attachés à la collectivité, aux « intérêts » de l'administration.

À tout cela s'ajoute une remise en cause globale de nos libertés démocratiques au nom de la lutte contre la pandémie.

Honte à ce gouvernement qui profite de la situation sanitaire pour accélérer ses plans contre les fonctionnaires et les services publics ! Et il faudrait accepter ?

À L'INVERSE DES MESURES OBSCURANTISTES QUE VEULENT NOUS IMPOSER MACRON-DUSSOPT, LA CGT REVENDIQUE :

- L'abrogation de la Loi dite de transformation de la Fonction publique,
- 10 % d'augmentation des effectifs de fonctionnaires pour répondre à tous les besoins sociaux,
- 10 % de réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures,
- 10 % d'augmentation du point d'indice et des salaires immédiatement,
- 10 % du temps de travail consacré à la formation professionnelle.

En France, il ne se passe pas un jour sans une mobilisation dans une collectivité territoriale, mais une question revient souvent : pourquoi pas tous ensemble et à partir du même jour pour les faire reculer ?

C'est avec cette perspective que la Fédération CGT des services publics prépare la journée de grève et de mobilisation du 4 février à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de la FIDL, du MNL, de l'UNEF et de l'UNL.

D'ICI AU 4 FÉVRIER, RÉUNISSONS-NOUS POUR DISCUTER DE CES QUESTIONS, PARTICIPONS AUX MOBILISATIONS EN DÉFENSE LA SANTÉ PUBLIQUE (LE 21 JANVIER), EN DÉFENSE DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE (LE 26 JANVIER) ET APRÈS LE 4 FÉVRIER, ON CONTINUE !

"adhère !"

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Courriel : @
 Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
 Case 547 - 263, rue de Paris
 93515 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr
 Site Internet : www.cgtsservicespublics.fr